



25

VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 26 MARS 2025 PORTANT REGLEMENTATION DE PERMISSION DE VOIRIE, STATIONNEMENT Route de Boisbelle

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu le code de la route
- Vu la demande du 25.03.2025, par l'entreprise SAUR CPO, Boulevard des Demoiselles – 49400 SAUMUR
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de remplacement d'un poteau incendie, devant le 70 route de Boisbelle – 18250 Henrichemont ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise SAUR CPO, Boulevard des Demoiselles – 49400 SAUMUR, à compter du 14 avril 2025 et ce pendant 10 jours calendaires, devant le 70 route de Boisbelle – 18250 Henrichemont.

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules sera interdit aux droits des travaux, à compter du 14 avril 2025 et ce pendant 10 jours calendaires, devant le 70 route de Boisbelle – 18250 Henrichemont.

Article 3^{ème} : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250326-2025_25ar-AR

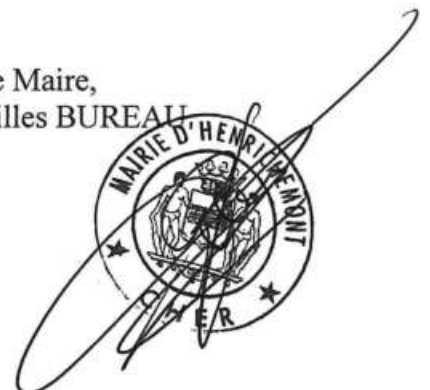
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Maire,
Gilles BUREAU



Publié sur le site internet de la commune le 28.03.2025